



COMMUNIQUÉ DU 21/09/2023

PARQUET DE NAMUR & ZP NAMUR CAPITALE

**Action anti-drogue lors des Fêtes de Wallonie à Namur -
Wallos 23**

Comme annoncé la semaine dernière, des actions spécifiques anti-drogue ont été réalisées durant le week-end des Fêtes de Wallonie à Namur.

Installé aux abords de la Place Saint-Aubain durant quelques heures les soirées de vendredi et samedi, le dispositif de contrôle a bien fonctionné.

Le binôme maître-chien de la Zone de Police, formé à la détection de stupéfiant, sillonnait parmi les passants devant le poste de contrôle jusqu'à ce que le chien « marque » un potentiel porteur de stupéfiants.

Lors des moments de contrôle, 51 personnes ont été marquées positivement par le chien et 31 fouilles se sont révélées positives. Chaque personne marquée positivement par le chien était ensuite prise en charge par une équipe policière se chargeant tout d'abord de la fouille et ensuite de la mise en œuvre de la procédure de transaction immédiate (PTI).

Pour rappel, cette procédure permet au contrevenant majeur de s'acquitter du paiement d'une transaction immédiate. Par ce paiement « direct », l'action publique est éteinte et le contrevenant ne fera l'objet d'aucune poursuite ultérieure devant le Tribunal correctionnel.

Par contre, si le contrevenant refuse la procédure de transaction immédiate ou n'est pas dans les conditions pour en bénéficier, il fera systématiquement l'objet de poursuites pénales.

Cette procédure de transaction immédiate est mise en application pour la détention de stupéfiants mais également d'arme prohibées.

Lors des contrôles effectués durant les Fêtes de Wallonie :

- 23 acceptations de paiements pour un total cumulé de 2175€ (paiements directs ou par virements dans les 15 jours - à défaut, citations devant le tribunal) ;
- 7 refus de paiement : les contrevenants seront cités devant le tribunal
- 1 mineur concerné (pas de perception possible) ;
- Saisies diverses : 18,95gr de marijuana, 2 pilules de MDMA, 0,1 gr de cocaïne et 2 armes prohibées (couteaux).

Cette mise en œuvre de la Procédure de Transaction Immédiate sera régulièrement organisée à l'avenir sur le territoire namurois, que ce soit lors d'évènements particuliers ou en routine, tant pour la détention de stupéfiants que d'armes prohibées qui n'ont pas leur place dans l'espace public.

Etienne GAUBLomme – Procureur du Roi de Namur & **Olivier LIBOIS** – Chef de Corps de la Zone de Police Namur Capitale.

POUR NOUS CONTACTER



Palais de Justice de Namur – Place du Palais de Justice n° 4, 5000 Namur
Palais de Justice de Dinant – Place du Palais de Justice N° 6, 5500 Dinant



parquet.namur.presse@just.fgov.be



081/25.17.11



Vincent COLSON – magistrat de presse & 1^{er} Substitut – 0478/98.52.53 –
vincent.colson2@just.fgov.be

Etienne Gaublomme – Procureur du Roi – etienne.gaublomme@just.fgov.be